

## II

*Le Secrétaire aux Affaires extérieures de  
l'Union Sud-Africaine au Haut-Commissaire du Canada*

UNION SUD-AFRICAINE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
LE CAP

14 juin 1952

COMMERCE  
MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 19 février 1952 exprimant le vœu de votre Gouvernement que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine consente à la suspension temporaire, pour une nouvelle période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1953, de la marge de préférence de dix cents la livre-poids de laine tout au plus dessuintée, marge garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada à Ottawa le 20 août 1932\*.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement de l'Union accepte la suspension temporaire de la marge de préférence de dix cents la livre-poids de laine tout au plus dessuintée, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1952 au 31 mars 1953 inclusivement.

Votre Note et la présente réponse seront considérées comme constituant l'accord de nos deux Gouvernements à ce sujet, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 1952.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Votre obéissant serviteur,

*Le Secrétaire aux Affaires extérieures,  
D. D. FORSYTH.*

COMMERCE  
Son Excellence  
Monsieur T. W. L. MacDermot  
Haut-Commissaire du Canada  
LE CAP

\*Recueil des Traités 1933 n° 4.

En vigueur le 11 octobre 1952

53 766 160  
6 3775182  
ROGER DURANEL, P.R.S.C.

Queen's Printer and | Department de la Reine et  
Controller of Stationery | Contrôleur de la Papeterie

OTTAWA, ONT.